



Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE

## SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours

Fax : 02.99.31.64.32 Mail : [snudifo35@wanadoo.fr](mailto:snudifo35@wanadoo.fr)

Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

-----  
SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS  
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Rennes le 17 mars 2020

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Ille et Vilaine

Objet : Santé et sécurité des personnels dans le cadre de l'accueil des enfants des soignants.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les personnels ont reçu hier soir de nouvelles consignes de la part du Recteur d'Académie dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

Nous ne pouvons que nous étonner que le service d'accueil ne soit pas réservé aux enfants dont les deux parents appartiennent au personnel soignant. Cela contribue en effet à augmenter inutilement l'exposition des enfants et des personnels, aussi bien enseignants que soignants, alors même que le Président de la République vient d'annoncer le confinement du pays, la stricte limitation des déplacements et de tous les contacts en dehors du foyer.

Nous vous demandons donc que des consignes claires soient données pour que l'accueil soit strictement réservé aux enfants dont les deux parents sont soignants et ne disposent d'aucun autre mode de garde.

Nous exigeons également que la santé et la sécurité des personnels, ainsi que celle des enfants accueillis, soient garanties notamment par la mise à disposition de moyens de protection adaptés (masques, savon, essuie-main, solution hydro-alcoolique) et l'entretien des locaux. Tant que ces conditions ne seront pas réunies, le SNUDI-FO 35 appellera tous les personnels à exercer leur droit de retrait.

Nous vous remercions que vous porterez à cette demande et vous prions de croire à l'expression de notre parfaite considération.

Sylvain VERMET

Secrétaire départemental du SNUDI FO 35